

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Centre éducatif des aventuriers limitée	Numéro de permis 2020077	Date d'inspection Le 19 janvier 2023	
Nom de l'établissement Le Centre éducatif des aventuriers limitée		Numéro de téléphone (506) 758-9611	
Adresse 531 chemin La Montain Memramcook NB E4K 1H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	26 janv. 2023	
<p>Commentaires : Au moment de l'inspection, la mentore en assurance de la qualité a observé un ajout d'un espace vestiaire au sous-sol séparé à la salle de jeu. Auparavant, ce local 11 était une entière salle de jeu. L'espace du vestiaire a réduit l'espace de jeu alors des mesures devront être effectuées afin de s'assurer que la capacité du local est conforme. Une étagère pour placer des manteaux a été installée et fixée avec des planches. Une demande de changement doit être envoyée à la mentore en assurance de la qualité afin de veiller à ce que ce nouveau changement soit étudié et approuvée par l'équipe de délivrance de permis et le prévôt des incendies. La mentore en assurance de la qualité a discuté avec l'administratrice au sujet du processus de demande de changement.</p>			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été observés;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le ratio enfant-éducatrice\éducateur</li> <li>-Effets personnels portent une étiquette indiquant le nom des enfants</li> <li>-Sécurité Aucune boisson chaude n'est présente au moment de l'inspection de surveillance Les enfants en bas âges ne sont pas regroupés avec des enfants d'un autre groupe d'âge. Une trousse de premiers soins est accessible</li> <li>-Alimentation La nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.</li> </ul> <p>Au moment de l'inspection de surveillance, il y a eu observation des enfants jouer à l'extérieur, se laver les mains, faire des jeux libres et dirigés, se laver à nouveau les mains, diner (boîtes à diner) et se préparer pour le repos\dodo.</p>
---

original signé par  
Paula Morin

---

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 janvier 2023

---

Date

original signé par  
Christine Bourgeois

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 janvier 2023

---

Date